

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 23 février 2023

N° 26

Le Conseil Municipal a été convoqué le 13 février 2023 pour le jeudi 23 février 2023 à 20h00.

Ordre du jour joint à la convocation.

L'an deux mil vingt-trois, le 23 février, à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARTE Claude, M CARMINATI Alexandre : adjoints.
Mmes FROMENT Josette, POLIZZI Sylvie, PONCETY Claire, MICHAUD Gaëlle, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, DUSSURGET Jean, THEVENARD Sébastien, JARNET Ludovic.

Excusées : Mmes BAILLY Delphine, ECOCHARD Laurence, NAGA Cécile.

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M RICHONNIER Romuald
Mme BAILLY Delphine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme MICHAUD Gaëlle

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Claude CARTE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2023.

Ordre du jour :

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication.

- Enquête publique sur les modifications d'exploitation projetées sur la centrale d'enrobage à chaud et de ses installations connexes, situées à Ceyzériat et à Saint Just.
- Conseil d'agglomération du 13 février 2023
- Biens sans maître : incorporation de la parcelle AM 335
- Extension carrière : acquisition de parcelles

II – Finances, Bâtiments

- Travaux divers sur les bâtiments

III – Travaux, voirie, sécurité

- Travaux divers

IV – Urbanisme

- Commission urbanisme du 20/02/2023
- Révision du PLU. (Plan local d'urbanisme)
- Procédure sur la classification fiscale des logements
- Rétrocession de l'ensemble des réseaux -Lotissement des Carpates

V – Vie Scolaire et périscolaire (C. TRENTESAUX)

- Informations diverses.

VI – Sport -Action Sociale (C. TAVEL)

VII – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel

- Assemblée générale des passeurs de mémoires du 28 janvier
- Voie douce sud Revermont (Ceyzériat-Druillat)

VIII – Questions diverses

- Demandeurs d'emploi.
- Prochain conseil municipal

<p style="text-align: center;">QUESTION N°1 – <u>Finances, Personnel Communal,</u> <u>Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)</u></p>
--

1.1. Enquête publique sur les modifications d'exploitation projetées sur la centrale d'enrobage à chaud et de ses installations connexes, situées à Ceyzériat et à Saint Just. (Délibération N° 2023/09)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société APRR a déposé un dossier de porter à connaissance relatif aux modifications d'exploitation projetées sur la centrale d'enrobage à chaud et ses installations connexes situées à Ceyzériat et à Saint Just. En application de l'article L181-10 du code de l'environnement ce dossier fera l'objet d'une participation du public par voie électronique du 27 février 2023 au 29 mars 2023.

Au vu du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable aux modifications d'exploitation projetées sur la centrale d'enrobage à chaud et ses installations connexes situées à Ceyzériat et à Saint Just.

1.2. Conseil d'agglomération du 13 février 2023

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée du dernier conseil d'agglomération qui s'est tenu le 13 février.

1.3. Biens sans maître : incorporation de la parcelle AM 335 (Délibération N° 2023/10)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°22/38 du 30 Juin 2022 engageant une procédure de biens sans maître concernant la parcelle suivante :

N° de parcelles	Lieu dit	Zone du PLU	Contenance
AM 335	Les Rippes	UB	169m ²

L'arrêté N°22/T065 du 01 juillet 2022, constatant la parcelle ci-dessus « biens vacants et sans maître » a été affiché en mairie pendant 6 mois.

Pendant cette période d'affichage, aucun propriétaire ne s'est manifesté,

En application de l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que le bien cité ci-dessus est incorporé au domaine communal et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

1.4. Extension carrière : acquisition de parcelles (Délibération N° 2023/11)

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière, de nouvelles promesses de vente ont été signées. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les promesses de vente recueillies
 - Décide d'acquérir les parcelles suivantes : parcelles C 76 (460m²), C 62 (570m²), C 64 (290m²), C 69 (228m²), C 82 (350m²) au prix de 1900€, parcelles C 95 (435m²) et C 96 (410m²) au prix de 850€, parcelle C 71 (668m²) au prix de 700 €.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires, et notamment à signer les actes à intervenir chez Maître Breuil à Ceyzériat.

QUESTION N° 2 – Finances, Bâtiments Communaux, Forêt (C. CARTE)

2.1. Travaux divers sur les bâtiments

Bâtiment Hôtel du balcon

Après l'intervention avec passage caméra de l'entreprise PHYTRA sur le réseau VMC, les cheminements des canalisations ont été identifiés avec vérification de l'ensemble des clapets coupe-feu. Les 3 groupes alimentant respectivement La panouille, la Boulangerie et le bar à vin sont hors service.

Un devis de 2635,03 € a donc été signé pour la remise à niveau complète.

Vidéoprotection et maternelle

- Devis de 5680€ pour la pose de 8 caméras et matériel périphérique au groupe scolaire
- Devis de 3590€ pour la pose de 4 caméras et matériel périphérique à la maternelle

Pour inscription budgétaire 2023. Un dossier de demande de subvention est en cours de dépôt à la Région ainsi qu'auprès de l'Etat du titre de la DETR.

Rénovation énergétique

*Groupe scolaire

Changement des 64 ouvrants par des fenêtres pvc et alu pour les portes du rez-de-chaussée. La consultation est en voie de finalisation.

*Centre festif /mairie

La mairie est en attente du devis du bureau d'études GPI pour le montant des travaux de réfection des locaux administratifs. La principale difficulté étant la VMC à reprendre complètement. Pour la réfection de scène, la commande a été passée au cabinet ICT pour un montant d'honoraires de 2 612€ HT pour le projet et l'estimation des travaux.

Electricité :

Devis de l'entreprise CHICHOUX Denis d'un montant de 2210 € TTC pour :

Le remplacement par des réglettes à leds du garage municipal.

La pose d'une horloge avec interrupteur marche forcée pour l'éclairage extérieur de la mairie

La pose d'une cellule de passage et minuterie pour l'accès au digicode du local pompiers de nuit.

Gendarmerie

Remplacement des faïences sur paroi douche suite à décollement par l'entreprise VARUTTI pour un montant de 657€.

Médiathèque Bâtiment Bouvard

Sur notre demande, l'entreprise BONGLET est intervenue le 16/02 pour parcourir l'ensemble du faux plafond de la médiathèque afin de consolider les rails supports des plaques qui avaient bougé entraînant des chutes intempestives de ces mêmes plaques.

2.2. Renouvellement bail de chasse St Hubert. (Délibération N° 2023/14)

Monsieur le Maire informe le Conseil que le bail de chasse de la Société « La Saint Hubert » à Ceyzériat arrive à expiration le 31 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-décide à l'unanimité de renouveler le bail à la Société de Chasse « La Saint Hubert » pour une période de neuf années du 1er avril 2023 au 31 mars 2032.

-autorise Monsieur le Maire à signer le bail de chasse à intervenir qui sera indexé sur l'indice du cours des fermages

QUESTION N°3 – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie (A. CARMINATI)

3.1 Travaux divers

Monsieur Carminati rend compte des différents projets de voirie à prévoir sur le budget 2023 :

- Structuration des abords en mode doux des abords du parc municipal et de l'allée de la Biscuiterie.
- Etude de la réfection de la cour de l'école maternelle (projet prévu à partir de 2024)
- Réfection des rues Jean Bouin et de la Renaissance (début des travaux en avril).
- Réhabilitation du chemin de Mary (en dessous de la zone artisanale de Domagne) : le chemin s'est affaissé et bouche les regards. Un chiffrage est en cours par les services de l'Agglomération.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1 Commission urbanisme du 20/02/2023

Déclarations préalables

Demande en date du 21 janvier 2023 de Rabiaa GHOUL

Sur un terrain situé 19 rue des Arums

Parcelle(s) N° 548 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 605 m²

Pour installation de panneaux solaires en toiture

Demande en date du 23 janvier 2023 de Joël NALLET

Sur un terrain situé 165 chemin de Schall

Parcelle(s) N° 421 Section AI située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 839 m²

Pour installation de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture

Demande en date du 24 janvier 2023 de Sébastien & Sandra DELRIEU

Sur un terrain situé 116 chemin de la Croix de Bois

Parcelle(s) N° 35, 547, 545, 36, 43, 37 & 556 Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 2586 m²

Pour mise en place d'un enrochement, installation d'un portail en retrait et d'une clôture sur le pourtour du terrain

Demande en date du 24 janvier 2023 de Philippe CHASSIGNET
Sur un terrain situé 244 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 227 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1320 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 25 janvier 2023 de SAS LOCAPOSTE
Sur un terrain situé 25 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 402 Section AI située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 1841 m²
Pour installation de trois groupes pour climatisation sur les façades sud-est et nord-ouest

Demande en date du 28 janvier 2023 de Henri FAVROT
Sur un terrain situé 425 chemin de Saumont
Parcelle(s) N° 1055 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1260 m²
Pour construction d'un abri voiture

Demande en date du 28 janvier 2023 de Arnaud BRAZIER
Sur un terrain situé 205 chemin de Saumont
Parcelle(s) N° 726 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1385 m²
Pour construction d'une piscine

Demande en date du 30 janvier 2023 de Guy JACOB
Sur un terrain situé route de Jasseron
Parcelle(s) N° 203 & 204 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1889 m²
Pour division foncière en vue de construire

Demande en date du 30 janvier 2023 de PHOTEN
Sur un terrain situé 205 chemin de Saumont
Parcelle(s) N° 726 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1385 m²
Pour installation de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture

Demande en date du 04 février 2023 de Bernard DELAY
Sur un terrain situé 253 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 292 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1221 m²
Pour réfection de la toiture

Demande en date du 08 février 2023 de Patricia SAUTIERE
Sur un terrain situé 895 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 118 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1528 m²
Pour pose de deux capteurs solaires

Déclaration d'intention d'aliéner

Demande en date du 23 janvier 2023 de notaires conseils
Sur un terrain situé 5 rue des Pivoines
Parcelle(s) N° 525 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1118 m2

Demande en date du 25 janvier 2023 de notaires conseils
Sur un terrain situé 37 rue Joseph Bernier
Parcelle(s) N° 221 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 105 m2

Demande en date du 27 janvier 2023 de SAS Lexgroup Grenoble
Sur un terrain situé route de Jasseron
Parcelle(s) N° 433 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 553 m2

Demande en date du 30 janvier 2023 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 4 A chemin de l'Achar
Parcelle(s) N° 856 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 404 m2

Demande en date du 01 février 2023 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 161 route des Métras
Parcelle(s) N° 69 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 553 m2

4.2. Révision du PLU (Plan Local D'urbanisme)

Prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (délibération N°2023/12)

Prescription de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (délibération N°2023/13)

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-31 et L.153-34,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Vu la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2021,

M. le Maire présente l'intérêt pour la commune d'apporter une évolution au Plan Local d'Urbanisme sans porter atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durables.

Cette évolution du Plan Local d'Urbanisme concerne :

-la réduction d'un Espace Boisé Classé situé en entrée de ville ouest de la commune, le long de la RD979. Cet Espace Boisé Classé rend impossible, en l'état la réalisation d'un équipement cyclable intercommunal d'intérêt général reliant notamment Ceyzériat à Bourg-en-Bresse. (révision allégée N°1)

-la modification du périmètre de la zone UB sur le secteur de Mont July sans augmenter la somme des surfaces allouées à cette zone UB sur ce secteur de la commune. (révision allégée N°2)

Monsieur le Maire présente l'obligation et l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une démarche de concertation préalable avec le public en lien avec la procédure, conformément aux articles L. 103-2 à L. 103-6 du code de l'urbanisme.

La procédure n'ayant pas pour effet de modifier les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, ni d'affecter de manière significative un site Natura 2000, sera soumise

à évaluation environnementale au cas par cas conformément aux articles L.104-01 et R.104-11 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De prescrire la procédure de révision allégée n°1 du PLU portant sur la réduction d'un Espace Boisé Classé situé en entrée de ville ouest de la commune, le long de la RD979.**

- **De prescrire la procédure de révision allégée n°2 du PLU portant sur la modification du périmètre de la zone UB sur le secteur de Mont July.**

- De fixer les modalités de concertation du public prévue par les articles L.103-2 à L.103-4 du code de l'urbanisme, jusqu'à ce que le projet soit arrêté et soumis à l'enquête publique, de la façon suivante :

- affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
- dossier disponible en mairie et sur le site Internet de la commune
- mise à disposition du public en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un registre destiné à recueillir les observations et contributions de toute personne intéressée
- possibilité d'écrire au maire à l'adresse postale de la mairie et/ou par courriel à commune.ceyzeriat@orange.fr

A l'issue de cette concertation, M. le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera.

Conformément aux articles R153-20 et suivants du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectué dans un journal diffusé dans le département.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

Autorise le Maire à accomplir et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de des présentes délibérations.;

Modification du PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la procédure de modification avec enquête publique n°1 du Plan Local d'Urbanisme a été engagée par arrêté du 23/02/2023. Les objets de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sont :

- Faire évoluer l'emprise des emplacements réservés, notamment le tracé de l'emplacement réservé n°6 ;
- Reclassement en zone N de terrains en zone UX de la Teppe situés à proximité de l'autoroute A42 ;
- Reclasser en zone UXd des parcelles contigües à cette zone classée en zone UE ;
- Modifier le périmètre et les dispositions du STECAL Ad (Cheval Bugey) ;
- Modifier les dispositions opposables en matière de hauteur des constructions sur les terrains concernés par la zone 1AU1 ;
- Faire évoluer les règles de recul des constructions en zone UX ;
- Modifier les dispositions opposables en matière d'aspect extérieur relatives aux toitures ;
- Correction d'une erreur matérielle de zonage concernant un bâtiment d'habitation existant accolé dans le hameau de Mont July.
- Toiletage du règlement.

4.3. Procédure sur la classification fiscale des logements

Monsieur Pommeruel rappelle au conseil la procédure de classification fiscale des logements et le rôle de la commission locale des impôts locaux.

4.4. Rétrocession de l'ensemble des réseaux - Lotissement des Carpates (Délibération N° 15)

SECTION	NUMERO	DESIGNATION	CONTENANCE
AH	535	Voirie	146m ²
AH	539	Voirie	270m ²
AH	515	Voirie	63m ²
AH	548	Voirie	24m ²
AH	514	Voirie	587m ²
AH	518	Voirie	47m ²
AH	525	Voirie	79m ²
AH	529	Voirie	3m ²
AH	543	Voirie	318m ²
AH	564	Voirie	258m ²

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les propriétaires du lotissement « Les Carpates » souhaitent rétrocéder la voirie, et les réseaux du lotissement à la commune.

Autorise le Maire à signer les actes correspondants en l'étude de Maître Barbara Breuil, notaire à Ceyzériat.

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, associations enfance (C. Trentesaux)

5.1. Informations diverses

Le conseil municipal des jeunes organise son traditionnel carnaval le 18 mars 2023.

L'opération bol de soupe en janvier a connu un beau succès, qui a permis de soutenir l'association 'Enfant' Ain.

QUESTION N° 6 – Associations culturelles, bibliothèque, actions Patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)

7.1. Assemblée générale des passeurs de mémoires et de l'Amicale des anciens combattants et victime de guerre.

L'Assemblée Générale des associations Passeurs de Mémoire et Amicale des Anciens Combattants a eu lieu le 28/01/2023 en présence de ses membres ainsi que de Monsieur Flochon Jean-Yves et de la Présidente de l'ONAC Mme GHERARDI

Le Président de Passeurs de Mémoire Jean Marc GAU a ouvert l'Assemblée par une minute de silence à la mémoire des anciens membres de l'Amicale des Anciens Combattants et FNACA décédés en 2022 ainsi qu'au peuple UKRAINIEN

PASSEURS DE MEMOIRE

Rapport Moral :

Les activités et actions ont été nombreuses en 2022, outre la participation a toutes les cérémonies commémoratives, l'association est très engagée dans la réhabilitation de la Cabane du Maquis. Elle rappelle l'engagement pris par l'ONAC de soutenir cette action et celle du 2ème Régiment Médical de la Valbonne d'apporter une aide humanitaire dans sa réalisation. L'association souhaiterait que le la commune s'associe également à ce projet.

M. FLOCHON rappelle que ce site doit rester un lieu de mémoire qu'il convient effectivement de préserver mais que cela ne doit pas devenir un lieu touristique. Il confirme l'intérêt de ce projet

et l'accompagnement dans sa réalisation de la Mairie dans des conditions qui seront à préciser lors de prochaines rencontres.

Le voyage mémoriel prévu à l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Stuttobf en Alsace n'a pas pu avoir lieu faute de suffisamment de participants, un report éventuel en 2024 est en réflexion.

Projets 2023 :

La continuité de la Réhabilitation de la Cabane du Maquis si accord des différentes parties, une année tournée vers la jeunesse avec un partenariat avec le collègue Lucie AUBRAC à l'étude et la continuité de la volonté de transmettre à la jeune génération la mémoire des anciens.

Les adhésions sont stables à ce jour

Bilan Financier

Le bilan financier 2022 :un résultat positif de 586.20 € (1560.48 € de dépenses et 2147.20€ de recettes). Les cotisations sont maintenues à 10 €. Chacun peut adhérer à Passeurs de Mémoire L'association remercie chaleureusement la Commune pour son soutien.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Rapport moral :

L'Amicale compte 22 adhérents dont 13 membres anciens combattants et 9 sympathisants. Elle a été présente lors des diverses cérémonies et manifestations officielles locales ou extérieures notamment à Notre Dame de Lorette le 16/10/2022 dans le Pas de Calais où Paul Bouvard et Robert EUDO se sont rendus pour le 60^{ème} anniversaire de la signature des accords d'Evian marquant le cessez le feu de la Guerre d'Algérie

Projet 2023 :

L'amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre s'associera aux manifestations et commémorations locales et extérieures et continuera d'entretenir des liens étroits avec la Municipalité, l'école et le tissu associatif. Les rencontres et le dialogue avec la section FNCA, l'Amicale des Anciens Combattants de Jasseron et Passeurs de Mémoire se poursuivront.

Le renouvellement des adhésions pour 2023 est en cours. La cotisation 2023 s'élève à 23€ dont 16.50€ reversés au siège National et 6.50€ restant à l'usage de l'Amicale.

Deux nouveaux membres ont intégré l'Amicale

Rapport financier

Le bilan financier fait apparaître une perte de 602.20 € (1112.50€ de dépenses pour 510.30€ de recettes.) En effet l'Amicale a fait le choix vertueux de faire un don de 500 € aux familles des combattants Ukrainiens par le biais de la Croix Rouge et un don de 100€ à l'association Musicomédie au profit du Téléthon.

L'Amicale rappelle qu'elle possède une réserve bancaire de 4832.14 €

Elle remercie la Municipalité pour son soutien mais aussi l'intérêt qu'elle porte à la pérennité de l'Amicale, à ses actions et manifestations et tout particulièrement d'être associé aux décisions relatives aux différentes cérémonies et manifestations pour le Souvenir et le Devoir de Mémoire

7.2. Voie douce sud Revermont (Ceyzériat-Druillat)

Madame Isabelle Franck fait part au Conseil municipal de la démarche initiée par les communes situées au sud de la commune, sur un axe partant de Ceyzériat jusqu'à Druillat en passant par les communes de Revonnas, Journans, Tossiat et Saint-Martin-du-Mont.

L'idée est de promouvoir un itinéraire sécurisé en vélo « pour la balade familiale du dimanche », c'est à dire sans réalisation d'une voie spécifique. Cette démarche doit être accompagnée par un bureau d'étude, qui sera financé à hauteur de 80% par les fonds leader. Le portage de l'opération (pour les études) sera réalisé par la commune de Druillat, qui a donné son accord. Pour les travaux ultérieurs, chaque commune gardera la maîtrise de ses aménagements sur son territoire communal.

Ce projet a pour origine fin 2021 des remarques d'habitants de Journans sur la dangerosité de la route reliant Journans à Ceyzeriat lorsqu'on se promène en vélo. Les communes de Journans et Revonnas ont décidé de se saisir de cette problématique et l'ont fait partager aux autres

communes du sud du Revermont Un groupe de travail à été formé avec 2 élus référents par commune (Jean-Yves Flochon et Isabelle Franck pour Ceyzériat), 1 référent GBA et ponctuellement une participation citoyenne.

L'objectif de cette voie douce est de permettre aux cyclistes et aux piétons de trouver une voie balisée, sécurisée et identifiée pour leurs trajets tout en intégrant au maximum les chemins et les routes existantes sur un tracé de 16 km environ.

Après échange, le Conseil municipal donne son accord pour que la commune de Ceyzériat participe au cofinancement des études à réaliser. Il est convenu que la participation sera proratisée au nombre des communes concernées.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.1. Demandeurs d'emploi

	H	F	Indemnisables	Non indemnisables	Total
Février 2023	54	71	105	20	125

8.2. Prochain Conseil municipal

Commission des finances : 14 mars 2023 à 18h00

Jeudi 30 mars 2023 à 20h00

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,